



## MON NOËL EN FAMILLE

### CONCOURS PHOTO SUR LA PAGE FACEBOOK DU MARCHÉ DE NOËL DE MARIEVILLE

---

Vous êtes invités à participer en grand nombre au concours de photo «Mon Noël en famille», sur la page Facebook du Marché de Noël de Marieville. Une photo d'antan, une photo récente... Une photo empreinte de la magie de Noël !

### RÈGLEMENTS DU CONCOURS

- Faites-nous parvenir une photo de famille, d'hier à aujourd'hui, par courriel à l'adresse suivante : [loisirs@ville.marieville.qc.ca](mailto:loisirs@ville.marieville.qc.ca) Vous avez jusqu'au vendredi 1<sup>er</sup> décembre 12 h pour nous transmettre une photo.
- Dès le 1<sup>er</sup> décembre 17 h et jusqu'au 7 décembre, nous publierons les photos reçues dans un album Facebook nommé «Mon Noël en famille » avec le nom de chaque auteur ainsi que le lieu de la photo. Tous les abonnés seront invités à voter pour leurs photos préférées en utilisant la mention «J'aime» sur Facebook.
- Une seule photo par personne sera considérée.
- Un abonné peut voter pour plus d'une photo.
- Les trois (3) photos qui auront récolté le plus de «J'aime» en date du jeudi 7 décembre à 16 h se mériteront des certificats cadeaux du Marché de Noël.
- La Ville de Marieville communiquera avec les trois gagnants le jeudi 7 décembre après 16 h.

### SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

- La taille maximale d'une photo pour un envoi par courriel est de 10 Mo. Il est aussi possible de nous transmettre celle-ci par Dropbox, WeTransfer ou tout autre service de transfert de données.
- L'auteur, le lieu, la date (approximative s'il y a lieu )ainsi que la mention «Mon Noël en famille», doivent accompagner la photo. Le crédit photo sera mentionné lors de la publication de la photo sur Facebook.

### CONSENTEMENT ET VIE PRIVÉE

#### **IMPORTANT**

Il est nécessaire, dans certains cas, d'obtenir le consentement écrit ou verbal des sujets. Le respect de la vie privée est une question de droit fondamental.

**Photo dans un lieu privé :**

En tout temps, le consentement des sujets (ou de leurs parents ou tuteurs, s'ils ont moins de 18 ans) est nécessaire.

**Photo dans un lieu public :**

Si une personne ou un groupe de personnes est le sujet principal de la photo, le consentement de chacun d'eux est nécessaire.

Si la photo représente une foule, sans que personne ne ressorte du lot comme sujet principal, aucun consentement n'est nécessaire.

Par le transfert des photos, vous confirmez avoir obtenu le consentement des personnes photographiées si nécessaire.

**NOTE IMPORTANTE**

Ce concours n'est pas associé, géré ou parrainé par Facebook. Les informations que vous fournissez ne seront utilisées qu'aux fins de ce présent concours et par la Ville de Marieville.